France Télécom
Agence PRO

CAP PLEIN Sud PTT

DIALOGUE SOCIAL A L'AGENCE PRO : Y A (encore) DU BOULOT !

Le 22 janvier avait lieu sur le site de Gutenberg à Paris, la 2ème multilatérale réunissant l'ensemble des Organisations Syndicales avec la Direction de l'AG PRO. Le menu du jour, composé de 8 points principaux, devait permettre d'échanger et de débattre des conditions de mise en œuvre d'un dialogue social au sein de cette entité nationale.

Force est de constater qu'en matière de démarrage, il y a mieux ! D'emblée, l'immense majorité des OS a déploré le manque de sérieux quant à la préparation de cette réunion, les documents nous ayant été adressés pour certains 48 heures avant, pour d'autres ... la veille à 19h50 ! Difficile dans ces conditions d'avoir des réunions efficaces, même si nos propres remontées terrain nous permettent de ne pas « être à nu » sur les dossiers présentés.
A noter qu'avant d'aborder l'examen des points à l'ordre du jour, nous avons renouvelé notre demande (formulée déjà à 2 reprises par des écrits restés sans réponse) de rajout de la question du rattachement des équipes **1016 de Valence** à l'AGPRO. Notre délégation, seule à soutenir cette demande, a essuyé un refus catégorique de la part de la Direction. Nous n'avons pas apprécié, et le personnel concerné de Valence ne devrait pas trop aimer non plus les suites qui semblent être données aux promesses verbales de rattachement qui lui avait été récemment données.

Application des mesures immédiates » log-délog, temps de pauses en Centres d'Appels: Face aux constats que ces mesures ne s'appliquent pas concrètement partout, nous sommes intervenus pour qu'elles donnent lieu effectivement à **10 minutes de pauses comprises dans 2 heures travaillées**, soit 1/12ème du temps travaillé. Cette mesure s'applique pour l'ENSEMBLE du personnel en « flux chaud » **plages rouges ou pas**. Selon France Righenzi : « Il n'est pas possible de travailler 2 heures sans avoir 10 minutes de pause ».
Le temps de Loggage et de Déloggage (10 min en début et en fin de vacation) s'applique depuis le 11 janvier 2010. Si le nombre de volontaires assurant les horaires extrêmes est suffisant, la Direction mettra en place un tour de roulement ! Imposer une mesure visée à lutter contre le stress… Voilà un bel exemple du nouveau Dialogue Social à France Télécom !

Nos interventions sur la prise en compte de la baisse de productivité en ce qui concerne la PVV et le besoin de recrutement n'ont pas été entendues. Selon la Direction, « la planification des flux par plateau tiendra compte de ce temps de pauses

supplémentaire. L'amélioration du SI et la simplification des offres devant, elles aussi, compenser la baisse de productivité. En termes de recrutement, notre directrice s'est félicitée de l'embauche de 20 CDI et 30 CDD sur le 1016.
Pas certains que nous combattions réellement le stress au travail pour ce qu'il faut bien appeler un nouveau tour de vis à la productivité, et ce n'est pas le Temps Partiel Séniors qui va améliorer la situation dans ce domaine.

Entraides : nos nombreuses interventions à propos des différentes entraides qui ont eu lieu ou sont en cours sur l'ADCP, semblent, quant à elle, avoir été entendues. Si nous convenons que des entraides de moins d'un mois, concernant jusqu'à 5 personnes et effectuées sur le même métier, peuvent donner lieu à une simple information préalable aux Délégués Syndicaux, nous avons rappelé toutefois avec force, les prérogatives des CHSCT, et parfois des CE, pour intervenir dans ce domaine. La Direction a affiché une réelle volonté de ne pas déroger à ces principes. A suivre…

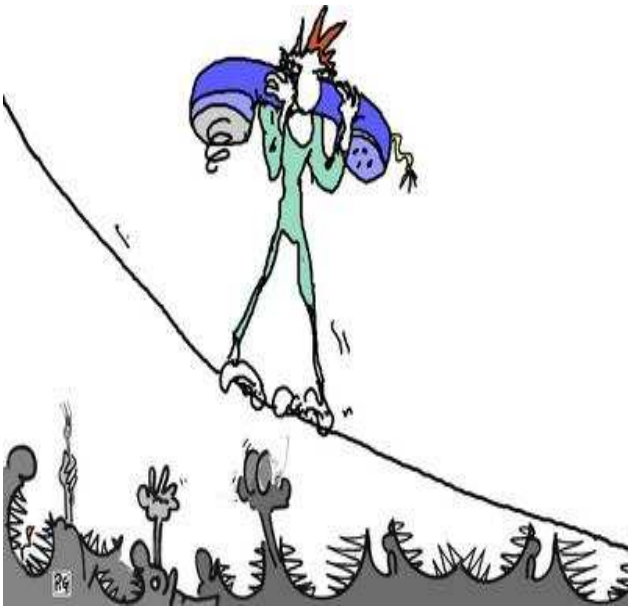

Le projet d'une « charte congés » est renvoyé à une prochaine séance, après la prise en compte du « cadrage national ». Impossible toutefois de laisser passer complètement ce sujet quand on a découvert sur les documents que les plannings PPP n'autorisaient « généreusement » sur certaines périodes que 5% de taux d'absence ! La frontière de 20 %, seuil en deçà duquel il convient de ne pas descendre, a pourtant été actée par le groupe national de travail sur le stress !
En attendant, les chartes de congés existantes aux AVSC perdurent. **Rappel important : Si la saisie dans @noo n'est pas obligatoire, nous vous conseillons vivement de le faire, car cela permet de tracer les refus et de pouvoir faire des recours si nécessaire…**

Nous avons souhaité aborder un point relatif aux **moyens donnés aux IRP**, pour faire valoir la spécificité d'être rattaché à une Agence Nationale (Bon nombre de nos Délégué(e)s Syndicaux viennent de province). Seul un seul recensement de nos besoins a été noté. Aucun engagement n'a été pris pour prendre en compte rapidement nos besoins en termes de locaux et de moyens de communications. Même si un accord national devrait rapidement aboutir sur ces questions, il est dommage que notre Direction n'ait pas souhaité prendre ses propres responsabilités dans ce domaine.

Enfin, le point sur la PVV, pour lequel il y a beaucoup à dire, et celui sur les départs anticipés du 24 et 31 décembre 2009, rajouté à notre demande, seront abordés lors de la prochaine séance fixée au 25 février prochain.

Sud

Vos Délégués Syndicaux PRO SUD
Catherine BOSQUER
Hervé GIOT
Danielle ROCHET
Christian COTTON

Union syndicale Solidaires